



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 73438

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la baisse annoncée de 10 à 15 millions d'euros des crédits en faveur des associations de jeunesse et d'éducation populaire. En effet, si une telle diminution était confirmée, ceci se traduirait par une baisse de plus de 50 %, pour les associations nationales et têtes de réseaux, ainsi que pour l'action des associations au plan local, au risque de mettre en danger nombre d'associations et tous les emplois afférents. Cette situation est d'autant plus incompréhensible qu'elle intervient à un moment où le rôle de ces associations de jeunesse et d'éducation populaire n'a jamais été aussi nécessaire et reconnu tant au niveau de l'Etat qu'au niveau des collectivités locales. Il lui demande donc de prendre en considération les conséquences dramatiques qu'aurait la confirmation de ces mesures, certes pour les associations elles-mêmes, mais par voie de conséquence pour l'ensemble de nos concitoyens qui bénéficient de leur action au quotidien.

Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative ainsi que le lancement, en 2005, de la Conférence nationale de la vie associative témoignent de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau Gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises et un montant de 7,5 MEUR de crédits précédemment mis en réserve a été rendu disponible. Les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), durant l'été, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. À ce propos, il convient de préciser que, sur la période 2004-2005, le MJSVA a versé près de 17 millions d'euros à plus de 200 associations de jeunesse et d'éducation populaire, et financé plus de 3 300 postes FONJEP pour un montant de 48 millions d'euros, soit un total de 65 millions d'euros sur deux ans. Les 70 associations membres du CNAJEP, qui représentent 15 % de l'ensemble des associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire, ont pour leur part reçu 75 % de ces subventions budgétaires et 64 % de ces postes FONJEP.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73438

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8483

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10874